

PROCÉDURE D'ADMISSION
en 2^{ème} Année ou 3^{ème} Année de Médecine, Pharmacie

Arrêté du 24 Mars 2017 modifié

ATTENDUS DU JURY

Dans leur lettre de motivation et à l'oral, les candidats doivent expliquer leur projet professionnel, leurs motivations et leurs atouts en faisant preuve d'une démarche réfléchie et mûrie. Ils doivent notamment :

- Faire preuve de maturité
- Faire preuve d'une prise de recul sur leur parcours professionnel et personnel
- Montrer qu'ils connaissent l'organisation et le programme des études de la filière postulée
- Montrer qu'ils en mesurent la charge de travail
- Montrer qu'ils ont une vision réaliste de la profession qu'ils souhaitent exercer
- Montrer leur capacité à reprendre des études exigeantes, longues nécessitant un investissement à temps plein et un bon niveau de capacité d'apprentissage
- Mettre en valeur leurs connaissances, leurs expériences, leurs qualités et leurs aptitudes en lien avec les études qu'ils souhaitent suivre et la profession qu'ils souhaitent exercer.

Les connaissances scientifiques et pharmaceutiques ne constituent pas un prérequis pour l'accès aux études de pharmacie mais constituent un atout. De la même façon, les expériences professionnelles et les stages dans le domaine de la santé et dans l'aide aux patients seront valorisés par le jury.